

PPRT FEYZIN

Réunion des Personnes et
organismes associés

28 juin 2010

Rappel de la Procédure PPRT



Objectifs du PPRT

Pour la protection des personnes

Gérer les nouveaux projets

- Interdiction
- Autorisation avec prescriptions ou recommandations



Objectifs du PPRT

Résoudre les situations difficiles héritées du passé

- Mesures foncières
 - Expropriation (prise de possession)
 - Délaissement (droit de cession ouvert aux propriétaires)
 - Droit de préemption (à l'occasion d'une vente)
- Prescriptions ou recommandations



Principes du PPRT

Concertation

- Informer, partager
- Favoriser une culture du risque

(Les modalités de la concertation sont fixées a minima dans l'AP de prescription et soumises aux communes concernées)



Principes du PPRT

Association :

- Participation des personnes et organismes associés (POA) à l'élaboration du projet
- Les « POA » et les modalités de leur association sont définis dans l'AP de prescription du PPRT
(exploitants, communes, EPCI, CLIC, etc.)

Elaboration du PPRT

Séquence d'études technique

Phase de stratégie

Séquence d'élaboration du projet

Mise en œuvre du PPRT

Convention(s) de financement

Mesures supplémentaires



Chronologie du PPRT

Étude de dangers (exploitant)

Cartographie des aléas (DREAL)

Caractérisation des enjeux (DDT)

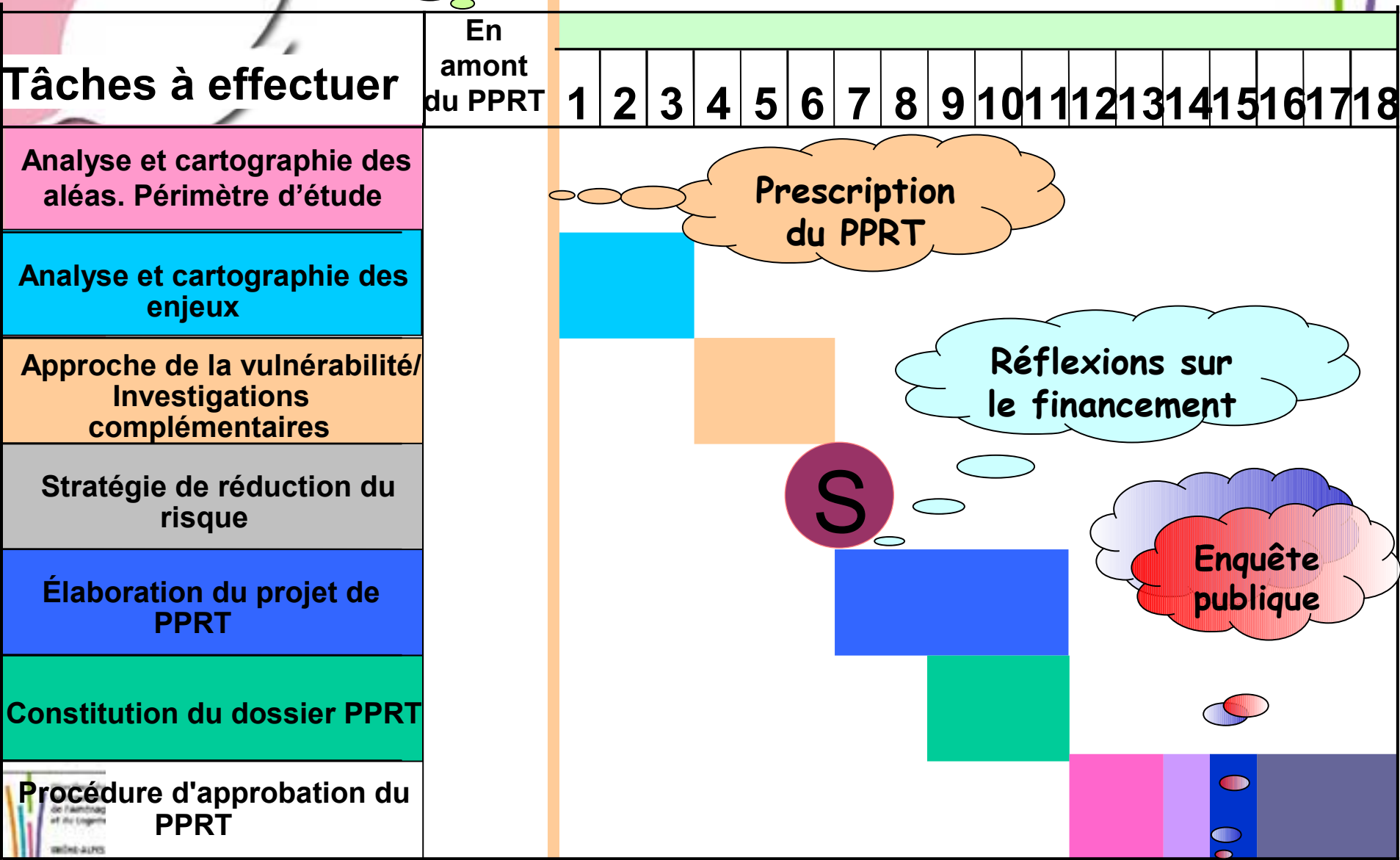
Phase de stratégie (POA + services)

**Séquence d'élaboration du projet
(DREAL, DDT, Préfecture)**



Élaboration du PPRT : 18 mois

Réunion
du CLIC



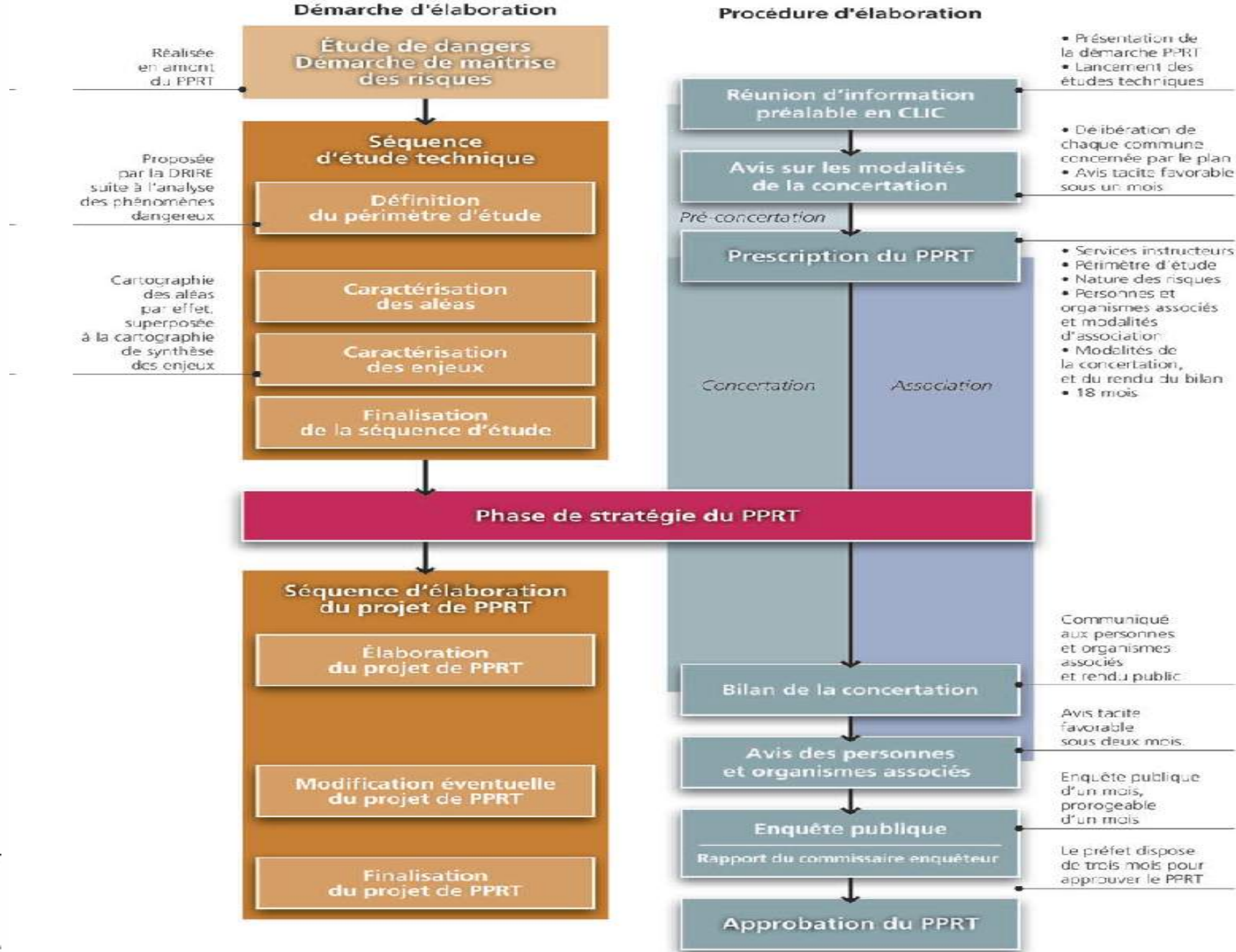


Fig. 17 - Coordination entre démarche d'élaboration et procédure d'élaboration du PPRT

Les ALEAS



Préalable au PPRT : la maîtrise des risques

Étude de dangers
Démarche de maîtrise
des risques

Étude de dangers

Séquence
d'étude technique

Définition
du périmètre d'étude

Caractérisation
des aléas

Caractérisation
des enjeux

Finalisation
de la séquence d'étude

L'exploitant démontre la maîtrise de
ses risques

Listes des phénomènes dangereux :
Probabilité, Intensité, Cinétique

N° du PhD	Commentaire	Proba Indice	Type d'effet	Effet Très Grave	Effet Grave	Effet Significatif	Bris de Vitres	Cinétique
1	Incendie du Bac 1	D	thermique	40	55	80	0	Rapide
2	BOIL-OVER du Bac 1	E	thermique	200	350	430	0	Lente
3	Eclatement du Bac 1	E	surpression	25	60	180	360	Rapide
4	Incendie du Bac 2	C	thermique	40	55	80	0	Rapide
5	BOIL-OVER du Bac 2	E	thermique	200	350	430	0	Lente
6	Eclatement du Bac 2	E	surpression	25	60	180	360	Rapide
7	Incendie du Bac 3	D	thermique	40	55	80	0	Rapide
8	BOIL-OVER du Bac 3	E	thermique	200	350	430	0	Lente

Étude de dangers
Démarche de maîtrise
des risques

Séquence
d'étude technique

Définition
du périmètre d'étude

Caractérisation
des aléas

Caractérisation
des enjeux

Finalisation
de la séquence d'étude

Liste des phénomènes dangereux
sélectionnés

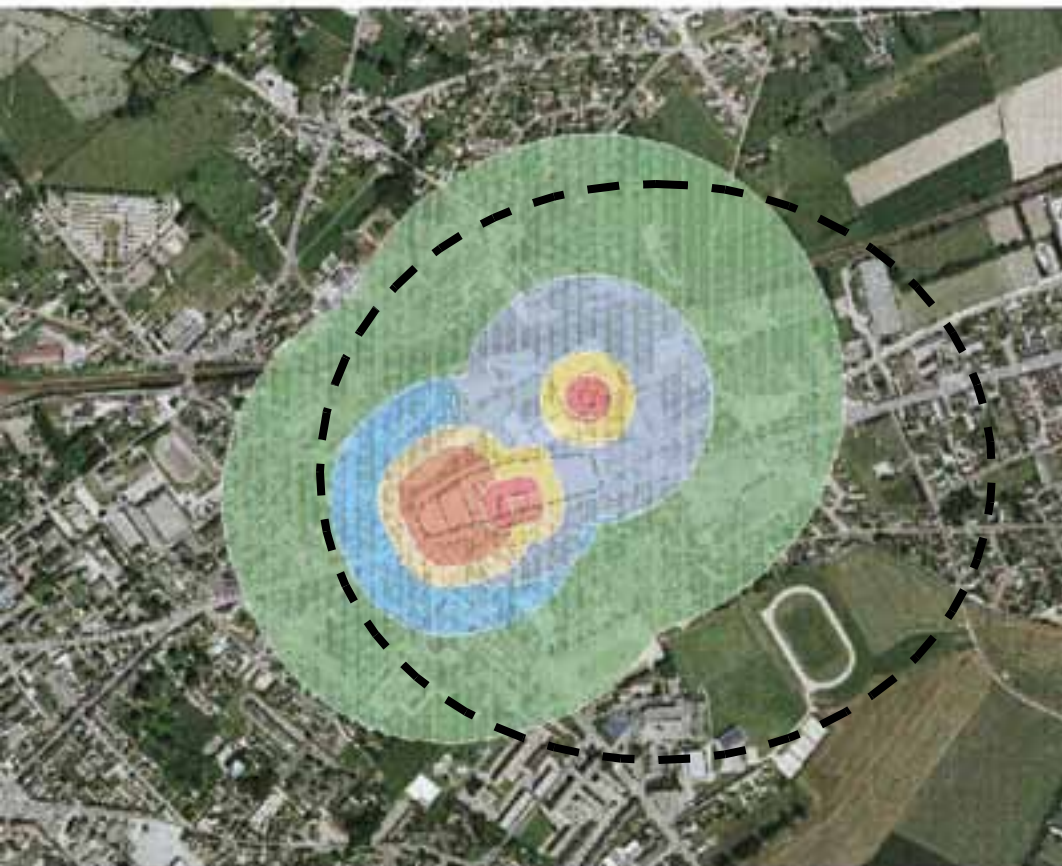
Détermination du périmètre d'étude : étape
fondamentale

Prescription possible IAL

Territoire à étudier connu (DDE)

Caractériser les aléas du PPRT
(P x I)

Une cartographie par type d'effet
(toxique, thermique, surpression), projections
Distinction cinétique lente ou rapide



- La carte des aléas permet d'envisager la **maîtrise de l'urbanisation future** (principe de réglementation)

- La carte des aléas permet de cibler **les futures prescriptions** par type d'effet



Résultat : une cartographie par type d'effet

Les ENJEUX





Caractérisation des enjeux

➤ Objectifs :

Identifier les éléments d'occupation du sol

➤ Comprendre le fonctionnement du territoire

➤ Mettre en évidence des enjeux particuliers

➤ Connaître les éventuels projets

➤ Résultats à obtenir :

➤ des cartes thématiques pour les enjeux incontournables (urbanisation existante, ERP, infrastructures de transport...)

➤ une carte de synthèse des enjeux du territoire

Qui ? :

➤ la DDT, avec les collectivités locales et les gestionnaires locaux

Synthèse des enjeux - Fictive 1

Typologie de bâti

- Activité
- Equipement
- Habitat

Établissements Recevant du Public

- ERP de catégorie 1 (hors ERP sensible)
- ERP de catégorie 2 (hors ERP sensible)
- ERP de catégorie 3 (hors ERP sensible)

Centre de secours

- Couverture des pompes

Espaces publics ouverts

- Usage permanent
- Jardins ouverts
- Terrain de sport
- Usage pédestre ou équestre
- Champ de foire

Infrastructures de transports

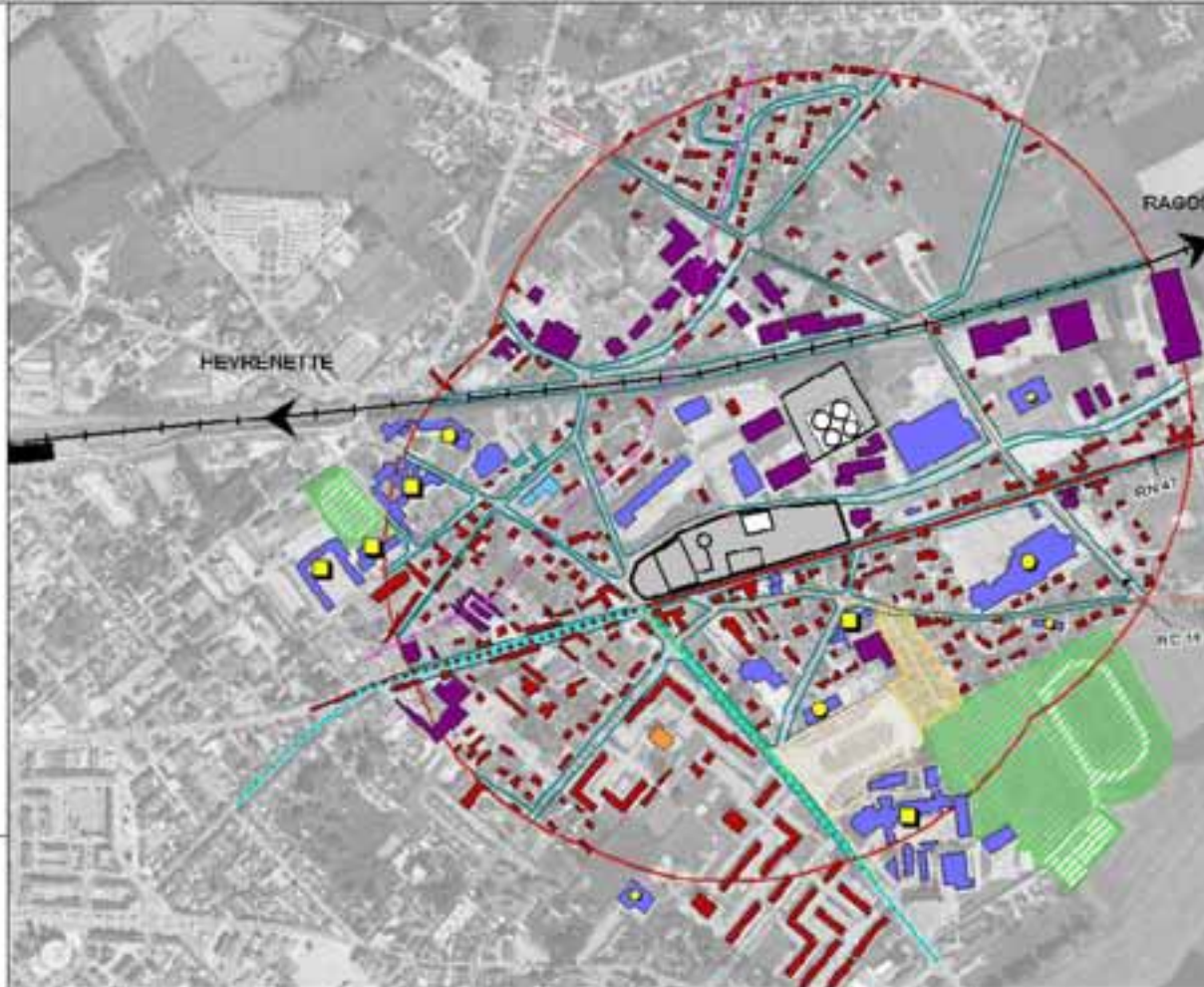
- Grandes voies structurantes
- Autres voies structurantes
- Route cyclable
- Ligne de bus
- TNC
- Voie ferrée
- Gare

Outrages d'Intérêt Général

- Arrière-vallée FT/Aléas
- Forêt GDF
- Ligne électrique

Éléments de repérage

- Périmètre d'étude
- Limites états
- Établissements sources



Note méthodologique :

Pour réaliser la carte de synthèse des enjeux, cinq points ont été repris :

1. La détermination de la typologie du bâti repose notamment sur une analyse du bâti de la BDTopo.
2. Concernant les ERP, les établissements dits "sensibles" relatifs à la santé et à l'environnement, ainsi que les établissements présentant une capacité d'accueil importante (catégorie 2 et 3 dans le cas de Fictive 1), sont mis en avant à l'aide d'un symbole spécifique. La carte des pompes en fait que cette carte de secours est plus particulièrement mise en évidence.
3. Les usages identifiés ont été repris dans leur intégralité.
4. Les infrastructures de transports sont reprises en intégralité hormis les voies de desserte locale.
5. Les OIG ont été repris dans leur intégralité.

Étude de dangers
Démarche de maîtrise
des risques

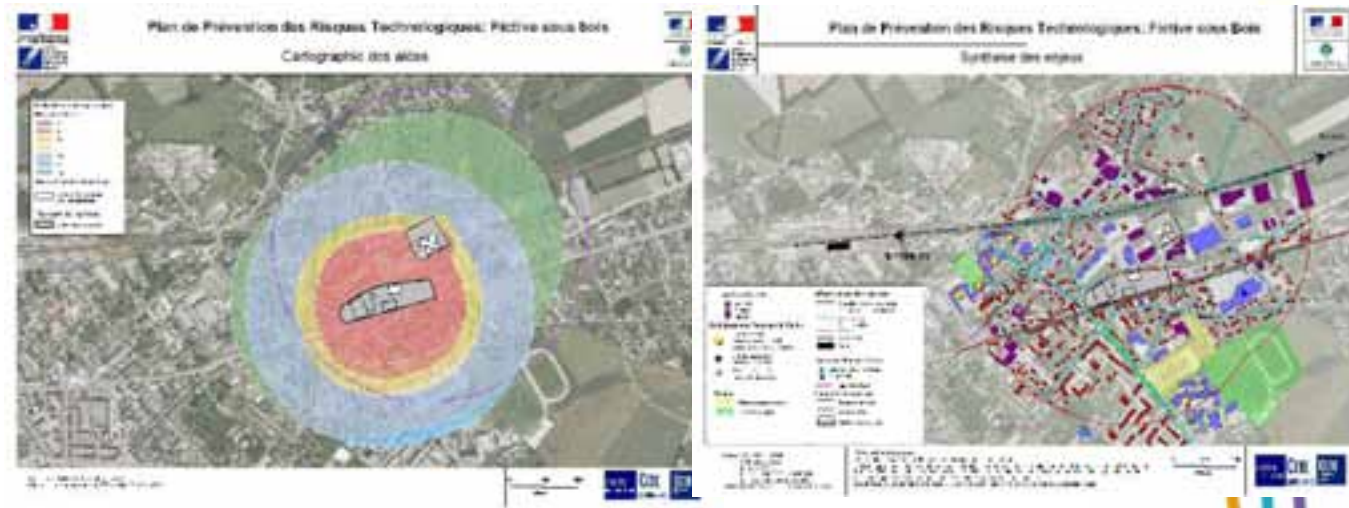
Séquence
d'étude technique

Définition
du périmètre d'étude

Caractérisation
des aléas

Caractérisation
des enjeux

Finalisation
de la séquence d'étude



Que manque-t-il pour finaliser
la séquence d'étude ?

- Une première idée du zonage
- Une meilleure connaissance du territoire pour l'affiner

Étude de dangers
Démarche de maîtrise
des risques

Séquence
d'étude technique

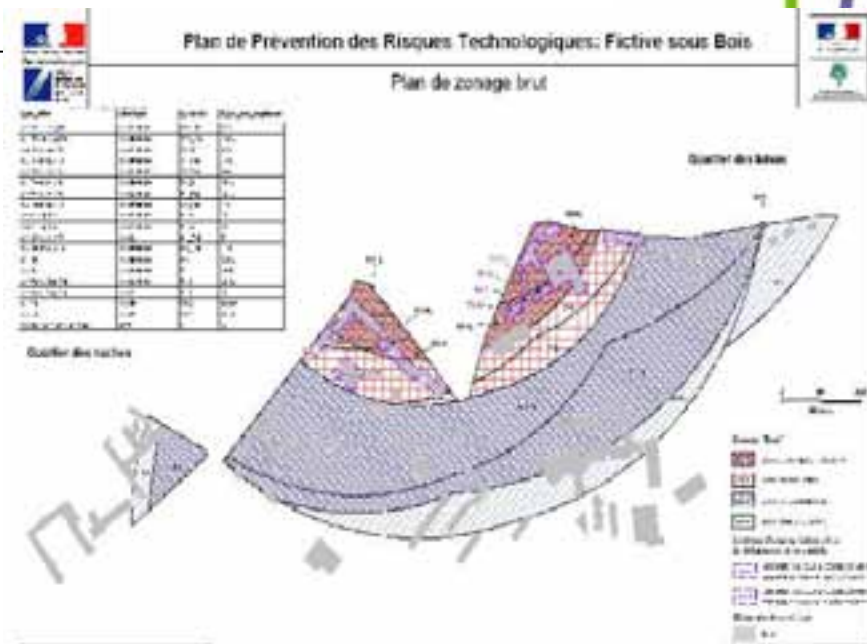
Définition
du périmètre d'étude

Caractérisation
des aléas

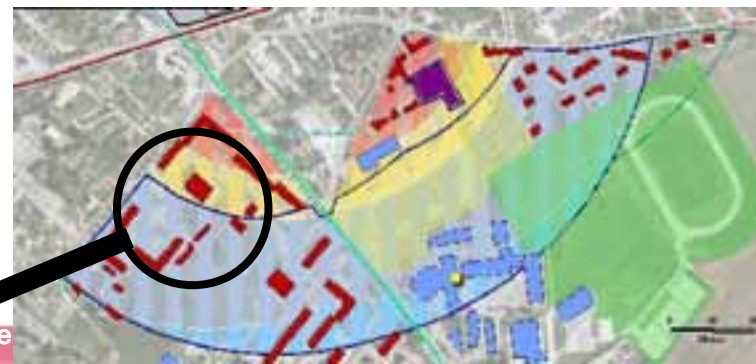
Caractérisation
des enjeux

Finalisation
de la séquence d'étude

Superposition aléas - enjeux



2) Investigations Complémentaires



2) Les investigations complémentaires

➤ Objectif

Obtenir une meilleure réponse réglementaire du PPRT à un niveau d'exposition donné

➤ Comment ? Par des études terrains !

Approche de la vulnérabilité et estimations foncières sur les secteurs concernés

➤ Qui ?

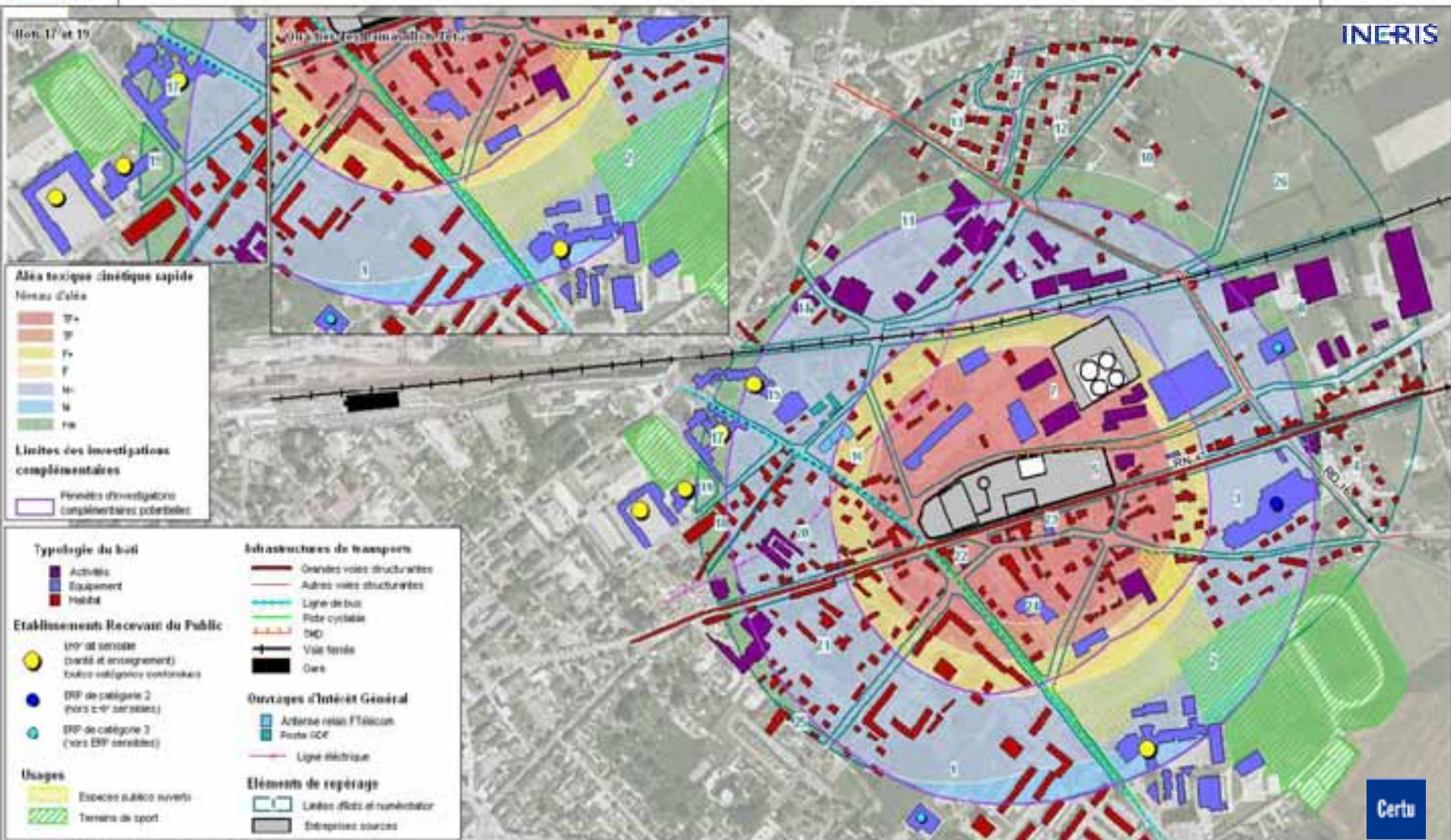
DDT, bureaux d'étude,

Les collectivités locales dans le cadre des personnes et organismes associés sont consultées sur la définition d'un programme d'investigations

Protéger les personnes et non les biens !

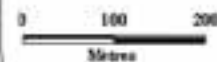


Superposition des périmètres aléa toxique et des enjeux



Sources: IGN-BD Carthage 2005
 IGN-BD Topo 1:50 000
 IGN-BD Carthage 2003
 Données CERS 2002 et SIRET 2002
 Données collectivités locales 2005
 Données INSEE 2005
 Selon/Carthage: CITE NCC/ACT/1840 15/2005

Notes méthodologiques :



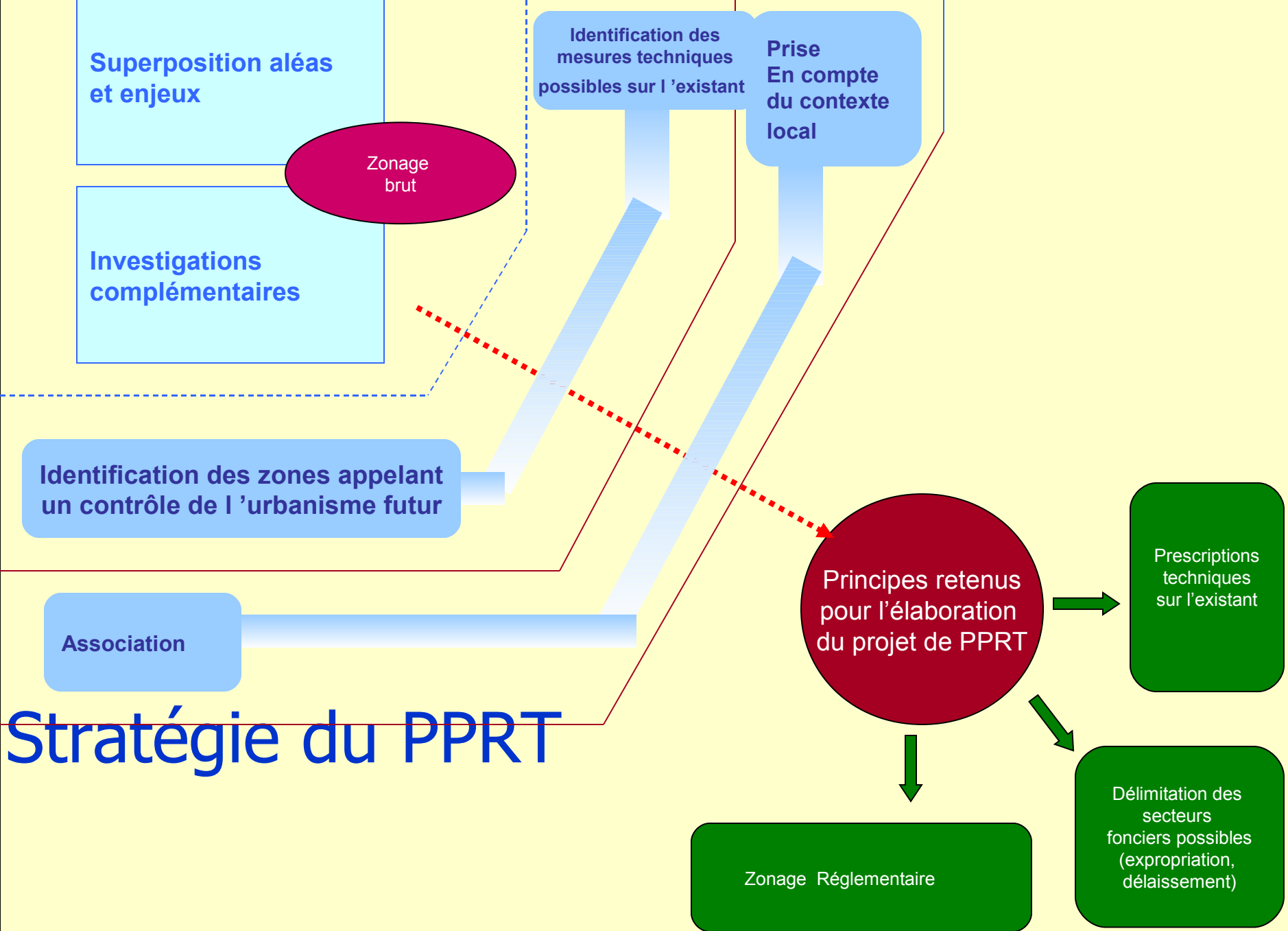
La STRATEGIE



Stratégie du PPRT

- Phase clé de la démarche
- A partir du zonage brut et des investigations complémentaires :

- Présenter et expliquer les mesures inéluctables
- Présenter et expliquer les choix possibles en fonction du contexte local
- Échanger avec les parties associées
- Définir la stratégie du PPRT



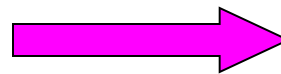
Elaboration du PPRT

•Réaliser le projet de plan de zonage réglementaire

•Rédiger le projet de règlement

Sur la base des principes retenus lors de la stratégie

•Rédiger la note de présentation



Motive l'ensemble du zonage PPRT